



Livret d'accueil Organisation des formations



L'Agence Landaise Pour l'Informatique

Depuis 1985 l'Alpi fait la promotion et procède au développement de l'outil informatique dans les Landes.

Créée en 1985 à l'initiative du Conseil Général des Landes, l'Association Landaise Pour l'Informatique est devenue en 2004 un syndicat mixte, prenant le nom d'Agence Landaise Pour l'Informatique. Elle a participé activement au développement de l'informatisation des établissements scolaires et a mis en place un service de conseil, de formation, de développement et de maintenance auprès des collectivités locales et d'organismes publics.

L'Alpi compte plus de 600 adhérents :

- 324 communes (sur 327)
- toutes les communautés de communes et d'agglomération
- des établissements publics locaux et départementaux
- le Département des Landes
- la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- les Hôpitaux de Dax et de Saint Sever

Le réseau des adhérents continue à s'étendre et les équipes de l'Alpi s'efforcent de les accompagner dans leurs choix et de les assister dans leur utilisation quotidienne de l'outil informatique ou bien leur proposer des services de développement d'applications.

L'Alpi est composée d'équipes pluridisciplinaires (55 agents), comprenant des agents administratifs, des techniciens, des programmeurs/développeurs, des formateurs, une juriste, une journaliste et une infographiste, sous la direction de M. Renaud LAGRAVE.

Vos interlocuteurs formation à l'Alpi

Responsable pédagogique
Laurent Labadie

Responsable administratif
Cécile Laffargue

Vos formateurs

Laurent Labadie
Sandrine Devige
Viviane Lacouture

Suivi des dossiers

Marjorie Duviella-Descazeaux
Cathy Miremont

Service financier

Céline Clavé
Lise Magnus

▶ pole.formation@alpi40.fr

▶ secretariat@alpi40.fr

▶ finances@alpi40.fr

L'Alpi est basée à la Maison des Communes, à Mont-de-Marsan. Elle y dispose d'une salle dédiée à la visioconférence et de deux salles de formation.

Missions du pôle formation

L'équipe formation vous propose des formations pratiques professionnelles - en présentiel ou à distance - destinées à tous les personnels des collectivités, quel que soit leur statut (y compris les élus) et leur niveau.

- formations « catalogue » modulaires sur des logiciels bureautiques et métiers (gratuites et illimitées pour les adhérents). Catalogue semestriel.
- formations « hors catalogue » spécifiques et adaptées à un besoin particulier.

Nous dispensons également des formations pour les demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan Régional de Formation financé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Types de formations

La formation en présentiel

Sur plusieurs sites :

- à l'Alpi
- à l'Antenne du Conseil départemental à Saint-Paul-lès-Dax
- dans des salles municipales...

La formation à distance

La plateforme de Formation Ouverte et A Distance (FOAD) que nous vous proposons apporte une valeur ajoutée à ce qui existe déjà, tant pour les stagiaires / apprenants, que les collectivités, ou encore les formateurs.

- Pour les stagiaires / apprenants, cet outil apporte une complémentarité avec les formations en présentiel, mais aussi une meilleure accessibilité, plus de flexibilité et d'ouverture. Vous pouvez accéder aux formations sans avoir besoin de vous déplacer car elles peuvent être suivies depuis le lieu de travail, le domicile ou tout autre lieu ressource, à son rythme.
- Pour les collectivités, ce nouveau dispositif de formation permet de réduire les frais induits par les formations des agents (déplacements, repas), le temps passé hors de la collectivité (l'agent pourra suivre la formation sur le lieu de travail, donc moins de perte de temps dans les déplacements par exemple).

La plateforme de FOAD permet de proposer des formations :

- en autonomie complète (autoformations),
- formation mixte, avec à la fois des sessions en présentiel et d'autres en autonomie,
- à distance, mais avec un formateur, via visioconférence évoluée, des forums (par thématique, entre stagiaires ou avec le formateur), des chats (avec les stagiaires et le formateur).

La plateforme de formation

Accessible à nos adhérents, elle permet la gestion des formations proposées en présentiel ou à distance. Les stagiaires peuvent s'inscrire, émettre des vœux, consulter l'historique de leurs formations, obtenir leurs attestations de stage, consulter les supports de cours actualisés, accéder à leur calendrier personnel des formations, et enfin suivre la validation de leur inscription par le service Formation de leur collectivité.

Les stagiaires y retrouveront aussi leur livret d'accueil, la charte informatique et le règlement intérieur de l'Alpi, et une version imprimable du catalogue des formations.

Déroulement des formations

Le contenu pédagogique est généralement découpé en trois parties :

- Une partie théorique
- Une partie démonstration effectuée par le formateur
- Une partie pratique (mise en situation) réalisée par le stagiaire avec l'accompagnement du formateur.

Durée des formations

Nos formations catalogue sont proposées soit :

- à la journée (6 heures). Les horaires sont généralement 9h00-12h00 / 13h30-16h30 mais restent aménageables.
- à la demi-journée (3 heures). Les horaires sont généralement 9h00-12h00 ou 13h30-16h30 mais restent là encore aménageables.

Pour les formations hors catalogue les durées de cours sont adaptables en fonction du profil, des acquis et des objectifs des participants.

Moyens techniques et pédagogiques

Nous disposons de deux salles de formation climatisées (accès facilité pour les personnes à mobilité réduite), équipées de 12 ordinateurs multimédia en réseau.

L'intervenant dispose d'un poste "maître" raccordé à un dispositif de vidéo projection et un tableau interactif.

Nos stages sont bâtis autour de travaux pratiques afin de permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences immédiatement opérationnelles. Les exercices pédagogiques utilisés durant le cours sont mis à disposition des stagiaires.

Les contenus sont régulièrement revus et mis à jour en fonction de l'évolution des logiciels et matériels

L'intervenant s'assure, à intervalle régulier, de la progression des stagiaires : le stage est ponctué de mini questionnaires d'évaluation (oraux ou écrits) et un suivi personnalisé est effectué.

Documents de formation

Il sera demandé à chaque stagiaire de bien vouloir signer la feuille de présence par demi-journée.

A l'issue de la formation, nous remettons en complément du support de cours sous forme numérique, une attestation de fin de stage (format papier et/ou numérique), et chaque stagiaire remplit un bilan de fin de stage. 3 semaines après la fin du stage chaque stagiaire sera invité par email à remplir un nouveau bilan de formation.

Cas des formations hors catalogue

L'Alpi peut organiser des formations sur mesure (payantes), selon les profils et demandes des participants. Afin de rédiger un plan de cours sur mesure, nous réalisons un audit des besoins des stagiaires en amont de la formation. Les stagiaires peuvent transmettre avant le cours leurs documents, fichiers ou projets spécifiques afin qu'ils puissent être exploités durant le cours.

Rappels sur les inscriptions

Pour les formations proposées sur notre catalogue, la clôture des inscriptions a lieu au plus tard 7 jours avant la date de début du stage.

Les vœux de formation que vous pouvez émettre sur la plateforme ne valent pas inscription.

Annulation possible des sessions si le nombre de stagiaires est insuffisant.

Merci de vous munir de votre convocation lorsque vous vous rendez au stage.

Dates et lieux de formation sous réserve de modifications.

Composition des groupes

Pour des raisons de qualité pédagogique et d'interaction formateur/stagiaire les groupes des formations en présentiel comportent 10 à 12 personnes max, celles à distance en général 6. Il n'y a pas de limite pour les autoformations.

Restauration

Pour les formations proposées dans nos locaux, nous pouvons vous proposer de déjeuner au restaurant administratif Bosquet géré par la mairie de Mont-de-Marsan (200 m. de nos locaux), et ainsi de bénéficier d'une tarification réduite (8,00 € au lieu de 12,00 €).

Toutefois il existe plusieurs établissements accessibles à pied pour vous restaurer.

Charte informatique & règlement intérieur

Conformément à la Charte informatique de l'Alpi en vigueur (consultable en salle de formation et dans l'espace stagiaire de la plateforme de formation), le stagiaire s'engage, en tant « qu'utilisateur du Système d'Information et de Communication de l'Alpi », à :

- ne pas se connecter sur le réseau Internet de l'Alpi à des fins personnelles,
- ne pas brancher tout support extérieur personnel sur le matériel informatique mis à disposition pour la formation (ex : clé USB personnelle, ...)

Vous pourrez aussi retrouver notre règlement intérieur sur notre site internet rubrique « Règlement intérieur ».

@alpilandes



Agence landaise pour l'informatique
175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069
40002 Mont-de-Marsan Cedex
05 58 85 81 00
alpi40.fr